



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 7 juillet 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 20h50.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandatitaire : S. LESCURE/P. BENOIT ; A. MARGUET/ D. GUILLEUX ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

Association Batterie fanfare d'Avoudrey-Etalans – Demande de subvention

Depuis plusieurs années, la fanfare d'Avoudrey-Etalans anime les célébrations patriotiques dans les villages du territoire. Sa présence renforce et réhausse les événements importants de mémoires et d'honneurs républicains.

L'association doit changer les tenues de cérémonie portées par les musiciens en raison de leur vétusté (40 ans) et du changement de morphologie de certains. Un devis d'un montant total de 1 632 € TTC a été réalisé par l'association auprès de l'entreprise spécialisée CADCOM.

L'association sollicite les six communes dans lesquelles elle intervient - à savoir Avoudrey, Etalans, Longechaux, Longemaison, Passonfontaine et Valdahon – pour le versement d'une subvention d'un montant de 234 € par commune, le solde de 228 € étant pris en charge par l'association.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 234 € au profit de l'association Batterie Fanfare d'Avoudrey-Etalans pour participer au changement des tenues de musique.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée au chapitre 65 - compte 6574.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
08/07/2022